



Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques de Dakar

*Organisation internationale, d'utilité publique à vocation académique reconnue par l'Etat du Sénégal
Agrément N° Repsen/Ensup-P/AD/004-2016 couvrant toutes les formations, validées, entre autres,
par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*

4^{ème} EDITION DES VESPERALES GEOPOLITIQUES DU CEDS DE DAKAR

Judi 30 Janvier, de 16h30 à 18h30

EN VISIOCONFERENCE

THEME :

**« GÉOSTRATEGIE ET GÉOPOLITIQUE DE L'IMPLANTATION
DES BASES MILITAIRES ÉTRANGÈRES A TRAVERS LE MONDE :
CONTROVERSES ET RÉSISTANCES LOCALES »**

NOTE D'ORIENTATION

1- ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques de Dakar a choisi ce premier mois de l'année 2025 pour organiser la quatrième édition de ses « VESPERALES GEOPOLITIQUES » dédiées à l'étude des bases militaires étrangères à travers le monde, un sujet qui se situe au carrefour de la géopolitique, de la géostratégie de la sécurité, et des relations internationales.

Instrument d'influence, de positionnement stratégique et d'affirmation de puissance des États, les bases militaires étrangères constituent aujourd'hui un sujet d'attention accrue mais aussi de controverses au niveau des pays hôtes. En effet, elles peuvent être considérées à la fois comme des outils de dissuasion et de projection de force, mais aussi comme des plateformes de coopération et de domination.

Leur implantation à travers le monde, de l'Europe à l'Asie en passant par le Moyen-Orient, l'Afrique à l'Amérique latine, constitue l'un des outils les plus visibles de la projection de puissance des États. Qu'elles soient terrestres, aériennes ou navales, elles répondent à des motivations diverses, potentielles, virtuelles, réelles ou supposées, souvent imbriquées :

- Sécurisation des intérêts économiques : Protection des ressources naturelles et des routes commerciales stratégiques, essentielles au commerce mondial, comme les détroits de Malacca ou d'Ormuz.
- Lutte contre les menaces transnationales : Prévention et réponse au terrorisme, au trafic de drogues, ou encore à la piraterie maritime, notamment dans des zones sensibles comme le golfe de Guinée ou le golfe d'Aden.
- Maintien de l'influence géopolitique : Consolidation des alliances militaires et diplomatiques, tout en dissuadant les rivaux stratégiques, comme on peut l'observer en Europe de l'Est ou en Asie-Pacifique.
- Réponse humanitaire et gestion des crises : Appui aux opérations de maintien de la paix ou à l'aide humanitaire, notamment dans les régions touchées par des conflits ou des catastrophes naturelles.

Cependant, la présence de bases militaires étrangères suscite aussi des interrogations légitimes et croissantes :

- Sur le plan politique : Ces bases doivent-elles être perçues comme des outils de coopération militaire, des instruments de prévention, de dissuasion et de lutte pour la, préservation de la sécurité ? Ou alors, seraient-elles perçues autrement, en quelque sorte comme des leviers de domination ou de négation de la souveraineté des pays hôtes ?
- Sur le plan politique est-ce que la coopération militaire avec présence d'une base militaire peut être une entrave à l'exercice et à la maîtrise totale de la souveraineté ?
- Sur le plan économique : les bases militaires étrangères ont-elles un coût prohibitif pour les pays d'accueil ? ont-elles des retombées économiques réelles pour ces pays qui sont souvent en situation de dépendance financière ou technologique ? Ces pays hôtes, peuvent-ils choisir l'alternative souveraine d'accepter la présence de ces bases militaires étrangères contre une forte compensation financière et une coopération militaire et stratégique multiforme, selon l'expression des besoins du pays d'accueil ?
- Sur le plan social : Comment les populations locales perçoivent-elles l'implantation de ces bases militaires, et dans quelle mesure influencent-elles la souveraineté nationale ?

Ainsi, de plus en plus de voix s'élèvent, que ce soit au sein des sociétés civiles ou des cercles académiques, pour remettre en question la légitimité de l'implantation de ces bases militaires étrangères. Les uns y voient des vestiges du néocolonialisme, les autres dénoncent leur rôle dans l'aggravation des tensions régionales et certains pensent qu'elles constituent un effet aubaine pour les pays qui abritent, en ce qu'elles participent de la dissuasion contre d'éventuelles attaques ennemies ou extrémistes violents.

Indépendamment de toutes ces interrogations auxquelles nos panélistes vont tenter de répondre, pour nombres d'analystes et experts confirmés sur ces sujets, les bases militaires étrangères, outils puissants de projection stratégique, sont le reflet des ambitions géopolitiques des grandes puissances. Si elles sont parfois perçues comme des garants de sécurité et de stabilité, elles incarnent aussi, pour beaucoup, une forme d'ingérence qui soulève des interrogations sur la souveraineté nationale et l'équilibre des relations internationales.

En Afrique, plus qu'ailleurs, ces bases militaires rappellent un passé marqué par la domination coloniale et les relations asymétriques. Elles s'inscrivent dans une dynamique où, la protection des intérêts économiques et stratégiques des puissances étrangères semble primer sur les priorités locales de développement et d'autodétermination. Ces dernières années, ces bases, qu'elles soient temporaires pour combattre le terrorisme ou permanentes dans le sillage de

l'avènement des « **États importés** », comme c'est le cas dans la quasi-totalité des pays à qui, pour l'essentiel, l'accession à la souveraineté nationale a été octroyée, sont l'objet d'une vague de contestation en Afrique de l'Ouest et du Centre notamment au Mali, au Niger, au Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire, au Tchad...).

Le cas du Sénégal, et plus particulièrement de la base militaire française de Dakar, illustre cette tension entre coopération militaire stratégique et affirmation de la souveraineté nationale. La décision du Sénégal de demander, en toute légitimité et avec sérénité, la fermeture de cette base marque un tournant dans les relations entre l'Afrique et ses anciens partenaires coloniaux.

Au demeurant, par rapports à ses relation séculaires avec la France, certains se posent en permanence, la question de savoir si le Sénégal, tout en affirmant et réaffirmant sa pleine souveraineté nationale, ne devrait pas trouver un « *modus operandi* » pour maintenir les acquis de la coopération militaire avec les français. Le Sénégal a déjà pris sa décision, la France l'a respectée et acceptée. L'expression de la souveraineté nationale du Sénégal est sans équivoque. Sénégalais et français ne devraient-ils pas mettre à profit cette occurrence pour créer un partenariat alternatif de coopération stratégique dont la vocation, outre les formations et les renforcements de capacité, serait de prévenir et d'anticiper tout ce qui pourrait impacter négativement, du point de vue et la paix et de la stabilité, l'environnement géostratégique et sécuritaire du Sénégal, de la Mauritanie et la Guinée qui sont tous membres de l'OMVS .

Dans ce contexte que le CEDS de Dakar, creuset d'excellence pour la pensée stratégique et géopolitique au service de la paix et du développement en Afrique, s'est proposé de consacrer la 4^{ème} édition de ses vespérales géopolitiques sur la portée des bases militaires étrangères dans le monde et les implications de leur fermeture ou de leur maintien en Afrique.

2- OBJECTIF

L'objectif de cette rencontre est d'apporter un éclairage sur la problématique suivante : la présence des bases militaires étrangères peut-elle encore être justifiée à l'ère où la souveraineté nationale et l'autodétermination des peuples sont des principes fondamentaux ?

En croisant les enjeux historiques, économiques et géopolitiques liées à ses bases militaires, le panel d'experts du CEDS et les participants essayeront d'y répondre en examinant les motivations des grandes puissances à maintenir ces infrastructures stratégiques tout en explorant les impacts variés qu'elles engendrent pour les pays hôtes.

3- MEMBRES DU PANEL

Intervenants

- Monsieur Babacar Socrate DIALLO, Directeur Général du CEDS de Dakar, Président du Conseil de Gouvernance de Dakar Science Po
- Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire à l'Université LAVAL du Québec, Professeur associé au CEDS de Dakar
- Pr Papa Samba NDIAYE, Agrégé de Science Politique, Directeur de l'UFR Sciences Politiques et juridiques de l'UGB de Saint-Louis, Professeur associé au CEDS de Dakar

- Pr Samba Buri MBOUP, Ancien Ambassadeur, Professeur associé au CEDS de Dakar
- Colonel Mactar SOW , Ancien Officier Supérieur des Forces armées du Sénégal, Expert Conférencier au CEDS de Dakar
- SEM l'Ambassadeur Cheikh NIANG, ancien Représentant du Sénégal à l'ONU
- Colonel (er) ADJE, Ancien Officier Supérieur des Forces armées du Sénégal, Expert Conférencier au CEDS de Dakar
- **Introduction du sujet :**
- Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire à l'Université LAVAL du Québec, Professeur associé au CEDS de Dakar

Modérateur

- Dr Timothée AMOUSSOU, Directeur Exécutif de l'Ecole Panafricaine d'Intelligence Économique et de Stratégie (EPIES), Directeur des Etudes et de la Programmation du CEDS de Dakar

4- PARTICIPANTS

- Outre les auditeurs et chercheurs du CEDS de Dakar, les officiels, les représentants du corps diplomatiques, des organisations internationales, des forces de défense et de sécurité, les enseignants/chercheurs des universités et des centres de recherches, les représentants du secteur privé et de la société civile, les journalistes de la presse nationale et internationale...

NB : Les participants sont invités à s'inscrire sur la plateforme e-learning du CEDS de Dakar